



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 octobre 2009

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

AVENANT N° 3 DU MARCHE DE GESTION DU  
STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS DE  
SURFACES ET OUVRAGES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
15 octobre 2009

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Jacques TAPIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

**DREMOS**

**AVENANT N° 3 DU MARCHÉ DE GESTION DU STATIONNEMENT  
PAYANT SUR PARCS DE SURFACES ET OUVRAGES**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 7 décembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le marché à bons de commandes, avec un minimum de 150 000 € HT par an et un maximum de 600 000 € HT par an pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surfaces et ouvrages avec la SOPAC, pour une durée de 4 ans.

Or, dans le cadre de la piétonisation, le Conseil municipal, par délibération du 28 septembre 2009, a décidé d'améliorer les conditions de stationnement des résidents en créant deux formules à tarif préférentiel :

- un forfait mensuel à 15 € ou annuel à 150 € pour le 1<sup>er</sup> véhicule de chaque foyer ;
- un forfait mensuel à 18 € ou annuel à 180 € pour le deuxième véhicule de chaque foyer.

Ces nouvelles formules d'abonnement conduisent pour la SOPAC à un surcoût de frais de gestion (saisie, vente, envoi macarons, paiements et rejets en lien avec la Recette Municipale...).

Le coût de gestion mensuel a été évalué par la SOPAC à 1 210 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 au marché de gestion du stationnement payant sur parcs de surfaces et ouvrages pour prendre en compte le coût de frais de gestion occasionné par la mise en place de nouveaux modes de stationnement pour résidents, à compter du 1/11/09 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant, ci-dessus modifié.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**